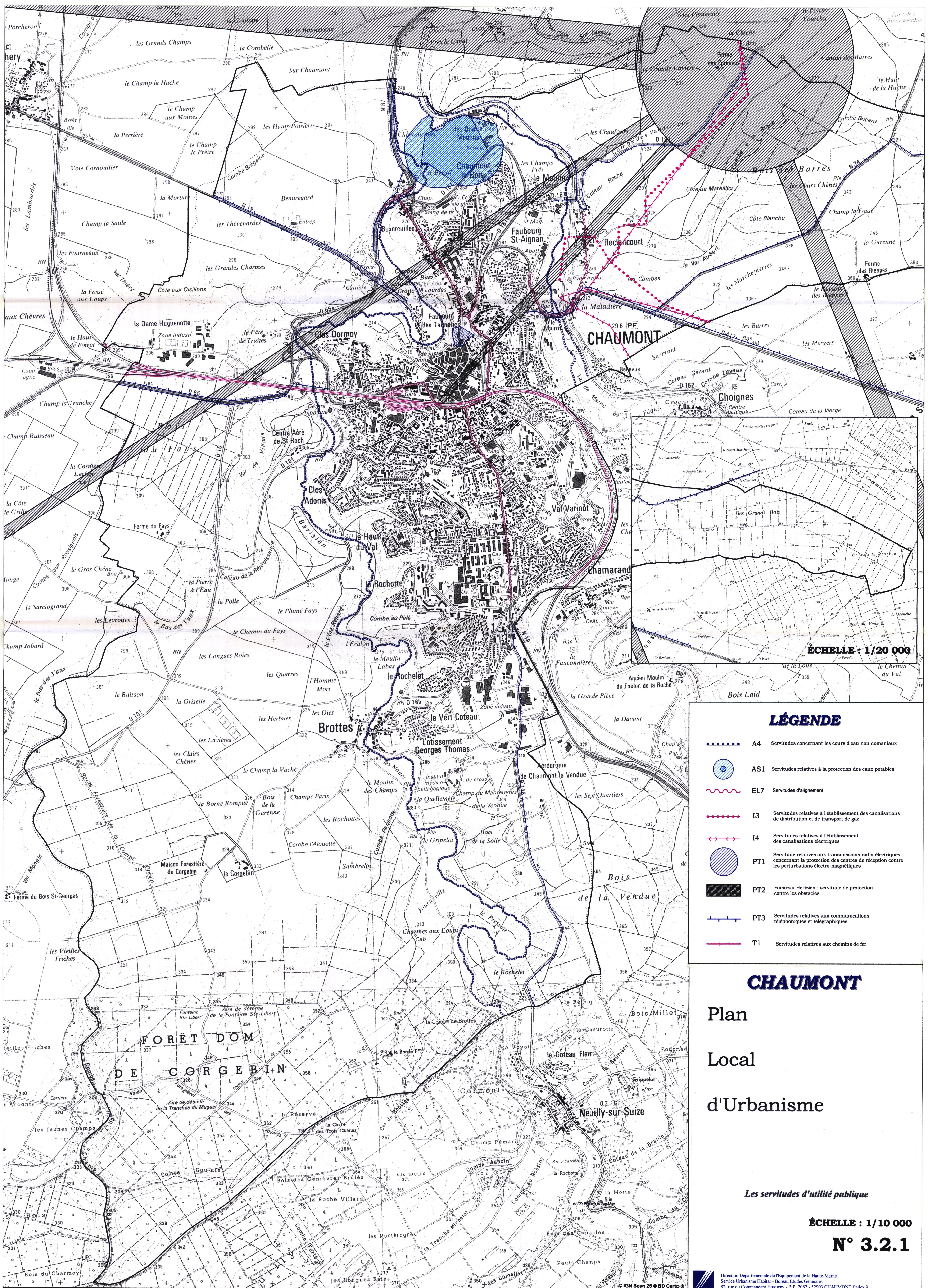




LÉGENDE

- A4 Servitudes concernant les cours d'eau non domaniaux
- AS1 Servitudes relatives à la protection des eaux potables
- EL7 Servitudes d'alignement
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT1 Servitude relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2 Faisceau Hertzien : servitude de protection contre les obstacles
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer

CHAUMONT

Plan
Local
d'Urbanisme

Les servitudes d'utilité publique

ÉCHELLE : 1/10 000

N° 3.2.1